

-/.M.D./-
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS.
TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

RUANDA-URUNDI GEBIED

USUMBURA

le 13. I 1957
de



Réf. n° :

Annexe
Bijlage

Objet
Voorwerp

B.O. 57 art. 072-0I
Achats sur place et à
l'Indigène. Subdélégation.

Dos: 03-60-24

Monsieur le Sous-Gestionnaire
de et à
K I B U N G U.

Monsieur le Sous-Gestionnaire,

J'ai l'honneur de vous informer que je vous subdélègue, au B.O.57 art.072-0I, pour achat sur place et à l'indigène, la somme de QUARANTE MILLE FRANCS (40.000 Frs), destinée à l'achat de matériaux pour l'entretien des bâtiments et des ponts.

Les crédits d'achat aux Magasins Généraux vous parviendront lorsque le Gouvernement Général en aura déterminé le montant pour l'ensemble du Ruanda-Urundi.

L'INGENIEUR PROVINCIAL, CHEF DE SERVICE
DES TRAVAUX PUBLICS DU RUANDA URUNDI, a.i.
P.C.A. BRASSEUR.,

Désignation du sous-gestionnaire
de crédits **A.P Kibungu**

Comptabilité des dépenses engagées des sous-gestionnaires de crédits.

Budget	Ordinaire 1957 Extraordinaire Exercice 19 Pour Ordre	Montant de la subdélégation initiale	
		reçue	Frs. 40.000
		(1)	
Article	72 lettre 01 sous-littère	Subdélégation au	
Dénomination du travail-Libellé complet.		Subdélégation au	
Document par lequel la subdélégation a été accordée		Subdélégation au	
Achat sur place		Subdélégation au	
Lettre 596 du 25/2/57		Subdélégation au	

No	Dates des engagements	Libellés succincts des dépenses, no des bons, lettres ou autres documents	Montants des engagements	Montants des annulations d'engagements	Montants nets des engagements	Visa du B.C si le sous-gestionnaire réside au chef-lieu de la province	No du livre de caisse ou de l'ordonnance de paiement
1	9/1/57	Bdc 1-2-57 Matériaux divers CAC Kibungu	10213		10213	TM 249 TM 1/2/57	
2.	16/1/57	Bdc 3/57 CAC Kibungu 1/2 m ³ planches	2000		12213	OP 646 4/1/57	
3	"	Bdc 8/57 Matériaux divers	3069,5		15282,5	TM 646 1/4/57	
4	12/2/57	Bdc 10/57 CAC	858		16140,50	OP 643-1/4/57	
5	14/2/57	Bdc 12/57 CAC	315		16455,50	OP 646 "	
6	15/2/57	Bdc 13/57 CAC	502,5		16958	" " "	
7	28/2/57	Bdc 14/57 Mission PB Zaza	500		17458	" 845-2/5/57	
8	"	Bdc 15/57 CAC	2052		19510	OP 619-25-3-57	
9	18/3/57	Bdc 16/57 Nassor Rashid 10 fûts vidange essence	1000		20510	OP 947-14-5-57	
10	20/3/57	Bdc 17/57 CAC 10 sacs ciment	1960		22470	OP 882-6-5-57	
11	28/3/57	Bdc 18/57 CAC divers matériaux	3058		25528	OP " "	
12	"	Bdc 19/57 Nassor b Rashid 10 vidanges essence	1000		26528	OP 984 17/5/57	
13	"	Bdc 20/57 Mission PB Kibungu 1500 brignes	1125		27653	OP 845 2/5/57	
14	4/4/57	Bdc "	1125		28778	OP 985 14/5/57	
		A reporter :					

(1) Modifications apportées à la subdélégation initiale par des retraits ou des augmentations notifiées dans le courant de l'exercice. Le dernier montant connu à la fin d'un trimestre doit toujours figurer à l'état statistique ad hoc.

Remarques importantes :

- 1o) Tout dépassement de crédit, non autorisé préalablement, engage la responsabilité pécuniaire du sous-gestionnaire et donne lieu à l'ouverture de l'action disciplinaire.
- 2o) Tout engagement nouveau, au cours de prolongation d'un B.O. est formellement proscrit.
- 3o) Toute augmentation d'engagement au cours de la période de prolongation d'un B.O. doit être dûment justifiée (imprévisibilité absolue).
Le sous-gestionnaire a pour obligation de suivre régulièrement l'évolution de ses crédits, d'évaluer le montant des dépenses non encore liquidées et de porter en temps utiles à sa fiche mod. I des engagements approximatifs suffisants pour couvrir toutes les charges prévisibles incombant au Budget grevé.
- 4o) Les imputations à 'exercice clos' doivent rester exceptionnelles et faire l'objet d'une justification complète et détaillée.
Le sous-gestionnaire a pour devoir de surveiller l'apurement des ses engagements d'après les données de l'ordonnancement, de rechercher les facturations non encore effectuées et de les rappeler, en temps opportun, aux fournisseurs.

No	Dates des engagements	Libellés succincts des dépenses, n° des bons, lettres ou autres documents	Montants des engagements	Montants des annulations d'engagements	Montant nets des engagements	Visa du B.C. si le sous-gestionnaire réside au chef-lieu de la province	N° du livre de caisse ou de l'ordonnance de paiement
15	4/4/57	Bdc 22/57 Mission PB Zaza 1 Ton. sable	521		29299		OP 845 2/5/57
16	"	Réquisitoire 9 du 2/4/57 transport sable	600		29899		OP 845 2/5/57
17	"	Réquisitoire 12 du 4/4/57 Transport sable	750		30649		OP 845 2/5/57
18	"	Bdc 23/57 divers matériaux divers matériaux	1369		32531		OP 872 4/5/57
18	"	Sedec Kigali 15 k fer plomb	512		31162		OP 845 2/5/57
19	"	Bdc 24/57 CAC divers matériaux	1369		32531		OP 872 4/5/57
20	15/4/57	Bdc 27/27 CAC ½ m3 de bois	2000		34531		OP 1125 5/6/57
21	22/4/57	Bdc 28/57 ½ tone ciment	1960		36491		"
22	"	Bdc 29/57 10 vidanges huile	150		36641		OP 947 14/5/57
23	"	Bdc 30 CAC divers matériaux	1108		37749		OP 947 14/5/57
24	"	Achat sur place fumier	1000		38749		137/3/57
25	6/5/57	bdc 32/57	858		39607		OP 1125 5/6/57
26	3/9/57	Bdc 48/57	90		39697		
27	9/9/57	Bdc 52	114		39811		Ord. 9/22- 88 du 14/11/57
Taux à reporter:							

Désignation du sous-gestionnaire
de crédits *AT Ribouge.*

Comptabilité des dépenses engagées des sous-gestionnaires de crédits.

Budget	Ordinaire <i>1957.</i> Extraordinaire Exercice 19 Pour Ordre	Montant de la subdélégation initiale
		reçue Frs. <i>40.000</i>
		(1)
Article <i>72</i>	littéra <i>01</i>	sub-littéra
Dénomination du travail-Libellé complet.		Subdélégation au
Document par lequel la subdélégation a été accordée		Subdélégation au
<i>Lettre 596 du 15/4/57</i>		Subdélégation au
		Subdélégation au

No	Dates des engagements	Libellés succincts des dépenses. no des bons, lettres ou autres documents	Montants des engagements	Montants des annulations d'engagements	Montants nets des engagements	Visa du B.C si le sous-gestionnaire réside au chef-lieu de la province	No du livre de caisse ou de l'ordonnance de paiement
1.	<i>1/4/57</i>	<i>Role 1-2/57 Autriciens divers CAC Ribouge</i>	<i>10213</i>	—	<i>10213</i>	✓	<i>TH 249 1/4/57.</i>
2.	<i>10/1/57</i>	<i>Role 3/57. CAC Ribouge 1/2 m³ flauk.</i>	<i>2000</i>	—	<i>12213</i>		<i>OP 626 TH 249 1/4/57 1/4/57.</i>
3.	<i>16/4/57</i>	<i>Role 8/57 CAC Ribouge Muhain divers</i>	<i>5069,5</i>	—	<i>15282,5</i>		<i>TH 626 1/4/57</i>
4.	<i>12/2/57</i>	<i>Role 10/57 CAC Ribouge</i>	<i>858,-</i>	—	<i>16140,50</i>		<i>OP 623 1/4/57</i>
5.	<i>14/1/57</i>	<i>Role 12/57 CAC Ribouge</i>	<i>315</i>	—	<i>16455,50</i>		<i>OP 626 1/4/57.</i>
6.	<i>15/2/57</i>	<i>Role 13/57 CAC Ribouge A reporter :</i>	<i>502,5</i>	—	<i>16958,-</i>		<i>OP 623 1/4/57</i>

(1) Modifications apportées à la subdélégation initiale par des retraits ou des augmentations notifiées dans le courant de l'exercice. Le dernier montant connu à la fin d'un trimestre doit toujours figurer à l'état statistique ad hoc.

Remarques importantes :

- 1o) Tout dépassement de crédit, non autorisé préalablement, engage la responsabilité pécuniaire du sous-gestionnaire et donne lieu à l'ouverture de l'action disciplinaire.
- 2o) Tout engagement nouveau, au cours de prolongation d'un B.O. est formellement proscrit.
- 3o) Toute augmentation d'engagement au cours de la période de prolongation d'un B.O. doit être dûment justifiée (imprévisibilité absolue).
Le sous-gestionnaire a pour obligation de suivre régulièrement l'évolution de ses crédits, d'évaluer le montant des dépenses non encore liquidées et de porter en temps utiles à sa fiche mod. I des engagements approximatifs suffisants pour couvrir toutes les charges prévisibles incombant au Budget grevé.
- 4o) Les imputations à 'exercice clos' doivent rester exceptionnelles et faire l'objet d'une justification complète et détaillée.
Le sous-gestionnaire a pour devoir de surveiller l'apurement de ses engagements d'après les données de l'ordonnement, de rechercher les facturations non encore effectuées et de les rappeler, en temps opportun, aux fournisseurs.

No	Dates des engagements	Libellés succincts des dépenses, n° des bons, lettres ou autres documents	Montants des engagements	Montants des annulations d'engagements	Montant nets des engagements	Visa du B.C. si le sous-gestionnaire réside au chef-lieu de la province	No du livre de caisse ou de l'ordonnance de paiement
7.	28/2/57	Role 14/57 Mission PB 2222	500.	—	17458		OP 845 2/5/57
8	28/2/57	Role 15/57 CAC Hibungu	2052	—	19510.		OP 619 25/3/57
9.	18/3/57	Role 16/57 Nuron O/Rodid 10 vidanges craie.	2000	—	20510.		OP 947 14/5/57
10.	20/3/57	Role 17/57 CAC Hibungu 10 sacs ciment	1960	—	22470.		OP 882 6/5/57
11	28/3/57	Role 28/57 CAC Hibungu Divan Kontuiaux	1058	—	25528		OP 882 6/5/57
12	28/3/57	Role 19/57 Nuron O/Rodid 10 vidanges craie	1000	—	26528		OP 984 17/5/57
13	28/3/57	Role 20/57 Mission PB Hibungu 1500 briques	1125	—	27653		OP 845 2/5/57
14	4/4/57	Role 21/57 Mission PB 2222 1500 briques	1125	—	28778		OP 945 14/5/57
15	4/4/57	Role 22/57 Mission PB 2222 5 ty dalle	521.	—	29299		OP 845 4/5/57
16.	4/4/57	Requiert n° 9 du 2/4/57 bureau Salle.	600.	—	29899		OP 845 2/5/57

Désignation du sous-gestionnaire
de crédits

Comptabilité des dépenses engagées des sous-gestionnaires de crédits.

Budget { Ordinaire
Extraordinaire Exercice 19
Pour Ordre

Article littera sous-littera

Dénomination du travail-Libellé complet.

Document par lequel la subdélégation a été accordée

Montant de la subdélégation initiale
reçue Frs.

..... (1) *

Subdélégation au *

..... *

No	Dates des engagements	Libellés succincts des dépenses, n° des bons, lettres ou autres documents	Montants des engagements	Montants des annulations d'engagements	Montants nets des engagements	Visa du B.C si le sous-gestionnaire réside au chef-lieu de la province	No du livre de caisse ou de l'ordonnance de paiement
17.	4/4/57.	Requisitoire n° 12 du 4/4/57 hauyge fida	750.		30649		OP 845 2/5/57
18	4/4/57	Role 23/57 Scoler Uipali 1540 ferro flomb.	513		31162		OP 845 2/5/57
19	4/4/57.	Role. 24/57. CAC Mibungu Diva Nutuianx	1369		32531		OP 872 4/5/57
20	15/4/57	Role 27/27 CAC Mibungu 1/23? de bois	2000	-	34531		OP 1125 5/6/57
21	22/4/57	Role 28/57 1/27uy uiment	2960	-	36491		OP 1125 5/6/57
22	22/4/57	Role 28/57 10 veldange lent 1	150	-	36641		OP 947 14/5/57
A reporter :							

(1) Modifications apportées à la subdélégation initiale par des retraits ou des augmentations notifiées dans le courant de l'exercice. Le dernier montant connu à la fin d'un trimestre doit toujours figurer à l'état statistique ad hoc.

Remarques importantes :

- 1o) Tout dépassement de crédit, non autorisé préalablement, engage la responsabilité pécuniaire du sous-gestionnaire et donne lieu à l'ouverture de l'action disciplinaire.
- 2o) Tout engagement nouveau, au cours de prolongation d'un B.O. est formellement proscrit.
- 3o) Toute augmentation d'engagement au cours de la période de prolongation d'un B.O. doit être dûment justifiée (imprévisibilité absolue). Le sous-gestionnaire a pour obligation de suivre régulièrement l'évolution de ses crédits, d'évaluer le montant des dépenses non encore liquidées et de porter en temps utiles à sa fiche mod. I des engagements approximatifs suffisants pour couvrir toutes les charges prévisibles incombant au Budget grevé.
- 4o) Les imputations à «exercice clos» doivent rester exceptionnelles et faire l'objet d'une justification complète et détaillée. Le sous-gestionnaire a pour devoir de surveiller l'apurement des ses engagements d'après les données de l'ordonnancement, de rechercher les facturations non encore effectuées et de les rappeler, en temps opportun, aux fournisseurs.

No	Dates des engagements	Libellés succincts des dépenses, n° des bons, lettres ou autres documents	Montants des engagements	Montants des annulations d'engagements	Montant nets des engagements	Visa du B.C. si le sous-gestionnaire réside au chef-lieu de la province	No du livre de caisse ou de l'ordonnance de paiement
23	22/4/57	Bde 30 CAE Hib. oliv. matériaux	1108	—	17749	—	OP 947 24/5/57
24	22/4/57	Ach. s/plac fumig	1000	—	38749	—	137/3/57
25	6/5/57	Bde. 12/57.	858	—	39607.	—	OP 1125 5/6/57
26	8.9.57	Bde 48/57	90	—	39697	—	
27	9.9.57	BC d. 5	144	—	39811	—	incl. 9/2282 de 14-1457
Taux à reporter:							